

RAPPORT N° 93/6-10
au Conseil Municipal

OBJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR L'EXECUTION
DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU
DE BELLEPIERRE COUDERC / CORINDONS (1ERE TRANCHE)**

La zone de Bellepierre située entre les côtes 378 et 268 m, connaît une forte évolution de la demande en eau potable, notamment sur le site de "Corindons" où huit L.L.S. sont en cours de construction dans le cadre d'une opération de R.H.I..

Le réseau d'eau potable étant à saturation, il est indispensable de procéder à une première tranche de renforcement du réseau de distribution à partir du réservoir Couderc nécessaire pour l'évolution du secteur et qui permette la desserte des L.L.S. Les Corindons dont la livraison est prévue pour la fin du premier semestre de 1994.

Les travaux projetés consistent en :

- la pose d'une canalisation en fonte de diamètre 200 mm sur 670 ml environ ;
- la création d'un nouveau départ de distribution à partir du réservoir Couderc, avec équipement de la chambre des vannes ;
- le raccordement sur le réseau existant de l'Allée des Tourmalines.

L'itinéraire de la canalisation à poser emprunte :

- l'Allée des Topazes (R.D. 42) sur 560 ml environ,
- l'Allée des Tourmalines sur 110 ml environ.

Le coût de ces travaux est estimé à 1 000 000 F.

Cette opération figure au Contrat de Développement 1993 et bénéficie à ce titre d'une subvention de 45 %. Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe de l'Eau de 1993.

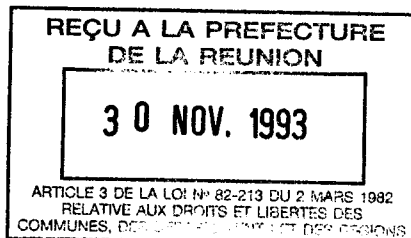
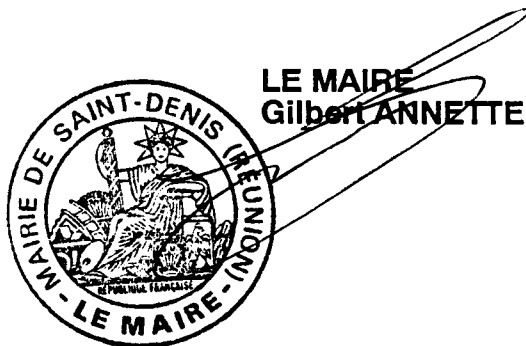
Je vous demande donc :

- d'approuver ce projet ;

– de m'autoriser :

- * à lancer l'appel d'offres
- * et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 93/6-10
au Conseil Municipal
en séance du samedi 20 novembre 1993

OBJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR L'EXECUTION
DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU
DE BELLEPIERRE COUDERC / CORINDONS (1ERE TRANCHE)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 93/6-10 du Maire ;

Vu le rapport de Jules RAUX, 4ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Travaux et Appels d'Offres, et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

ARTICLE 1

Approuve le projet de renforcement du réseau de distribution d'eau potable COUDERC / CORINDONS (1ère tranche), à Bellepierre (coût des travaux estimé à 1 000 000 F).

ARTICLE 2

Autorise le Maire à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 26 NOV. 1993

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



REÇU A LA PREFECTURE
DE LA REUNION

30 NOV. 1993

ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTES DES
COMMUNES, DES DEPARTEMENTS ET DES REGIONES